



RESIDENCE "LE CLOS DES VIGNES DU MEMORIAL"

Devenez propriétaire de votre pavillon grâce à la location-accession
Rue de la Mare Aubry 02400 CHÂTEAU-THIERRY

N° de logement	Type	Surface habitable en m2	garage	parking	Prix de vente TTC (TVA à 5,5%)*	Montant initiale de la redevance mensuelle **		
						Redevance locative	Redevance acquisitive	Redevance Totale
Lot 3	4	87.64	<i>oui</i>	<i>oui</i>	175,000 €	669 €	1 €	670 €
Lot 6	3	71.38		<i>oui</i>	147,000 €	574 €	1 €	575 €

* **Prix de vente** Sous conditions de ressources, hors frais de notaire, TVA à 5,5 % comprise et dans le cadre d'une opération en P.S.L.A. (prêt social location-accession).

** **Redevance** Pendant la durée du contrat de location-accession, le locataire-accédant verse une redevance composée d'une part locative et d'une part acquisitive. Exemple de mensualité en prenant en compte le Prêt à taux 0% et un prêt complémentaire à 1,60% sur 25 ans, hors assurance, hors frais de notaire.

ACHAT EN LOCATION-ACCESSION : Comment ça marche ?

Vous allez passer par une phase locative (de 1 an minimum à 3 ans maximum).

Durant cette phase locative, vous paierez une redevance comprenant une part locative et une part acquisitive.

Au bout d'un an, date anniversaire du contrat de location-accession, vous souhaitez lever l'option :

- 1) On prend le prix de vente de départ
- 2) On le diminue de 1 % par année de phase locative
- 3) On y soustrait la part acquisitive
- 4) Vous signez l'acte authentique chez le notaire et passez en phase accession.

La location-accession offre une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans (phase locative comprise)